

Concours de Récits de voyages 2019

Règlement

Article 1 : Le Festival Là-bas, Vu d'ici et la Médiathèque intercommunale du Pays viganais, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique organisent un «**concours de récits de voyages**».

Article 2 : Ce concours est gratuit et ouvert à tous à partir de 12 ans.

Article 3 : Le récit devra raconter votre ou vos voyages, vos sentiments sur les pays découverts, vos rencontres au fil du chemin, vos aventures voyageuses, vos réactions personnelles face à des coutumes, des traditions différentes...

Article 4 : Les récits seront obligatoirement inédits, écrits en français, n'excédant pas **6 pages**. Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12.

Chaque récit devra porter un titre.

Article 5 : Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Chaque participant(e) précisera son nom, prénom, adresse et téléphone en lettres d'imprimerie sur un **bulletin de participation**, placé dans une enveloppe cachetée jointe à son récit de voyage.

Il ne sera accepté qu'un seul récit par participant(e).

Article 6 : Les participant(e)s devront déposer **avant le 30 juin 2019** deux exemplaires de leur œuvre à la médiathèque intercommunale ou les faire parvenir par courrier à :

Médiathèque intercommunale du Pays Viganais – Château d'Assas
« Concours de récits de voyages » - 11, rue des Barris - 30120 Le Vigan

Et envoyer par mail le fichier du texte proposé au format « Word » à l'adresse suivante :
m.jeanjean@cc-paysviganais.fr

N.B. Ne seront pris en compte que les participants ayant envoyé la version papier **ET** numérique.

Article 7 : Le jury, composé de lecteurs du réseau Intercommunal de Lecture Publique, de professionnels du livre ou de l'écriture et d'organisateur(s) du Festival Là-bas, Vu d'ici, désignera en toute indépendance le(a) lauréat(e).

Les décisions seront sans appel.

Article 8 : Le(a) lauréat(e) recevra un prix d'une valeur de 100€.

Article 9 : L'annonce du résultat sera faite le dimanche 25 août 2019 à la fin du Festival Là-bas, Vu d'Ici.

Article 10 : Les textes ne seront pas rendus. Les candidats - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Médiathèque intercommunale du Pays Viganais à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 11 : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Pour tout renseignement, s'adresser à :
Médiathèque intercommunale du Pays Viganais – Château d'Assas
11, rue des Barris - 30120 Le Vigan - 04.67.81.80.49

**Festival Là-bas, Vu d'ici et Médiathèque Intercommunale du Pays Viganais
Concours de récits de voyages - Première édition (2019)**

Bulletin de Participation (à mettre dans une enveloppe fermée et le joindre à votre récit)

Titre du récit de voyage :

Nom – Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal - Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je soussigné :

Déclare participer au concours de récits de voyage organisé par la Médiathèque du pays Viganais dans le cadre du Festival Là-bas, Vu d'ici 2019 et accepter tous les termes du règlement du concours.

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Signature :

Autorisation parentale ou tutélaire pour les mineurs à remplir ci-après

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de mère/père/tuteur

Autorise :

Né(e) le et âgé(e) de..... ans

à participer au concours de nouvelles organisé par Médiathèque du pays Viganais dans le cadre du Festival Là-bas, Vu d'ici 2019. Je déclare accepter tous les termes du règlement du concours.

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à, le.....

Signature :

NB : Pour les parents séparés, merci de fournir l'autorisation signée par les 2 parents.